

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle.

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

2. Contrat de prestations entre la commune de Boisseuil et la société Peel Production pour l'année 2025.

La saison culturelle couvrant l'année 2025 sera organisée en partie par la société Peel Production qui a pour but le développement culturel en produisant et en diffusant des spectacles (concerts, danse, humour, festivals, théâtre).

Cette saison culturelle sera composée de deux spectacles minimum avec la mise à disposition gratuite de l'espace culturel du Crouzy. Six événements supplémentaires pourront également être organisés en fonction des opportunités, pour un jour maximum chacun. L'espace culturel du Crouzy sera également mis à disposition gratuitement avec la partie technique prise en charge par la société.

Une participation financière de 20 000 € pour l'année 2025 sera versée à la société Peel Production dans le cadre d'un contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le versement d'une participation de 20 000 € à la société Peel Production,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat avec la société Peel Production ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

